

#### **SELECTION D'UN CONSULTANT**

N° CQS/MCA-M/LR-07/Compact

Financé par

# LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

#### **A TRAVERS**

MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION (MCC)

\*\*\*

Sélection d'un Cabinet de Consultants chargé de « l'Elaboration d'un programme complémentaire d'alphabétisation fonctionnelle composé de trois modules au profit de la population concernée par l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz »

\*\*\*

#### **INVITATION POUR CONSULTANT**

19 Juin 2020

<u>Titre de la mission :</u> Sélection d'un Cabinet de Consultants chargé de « l'Elaboration d'un programme complémentaire d'alphabétisation fonctionnelle composé de trois modules au profit de la population concernée par l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz»

# Référence de la mission : N° CQS/MCA-M/LR-07/Compact

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 novembre 2015, d'un budget de 450 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15%, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme. Ce Compact comprend deux projets à savoir :

# Projet 1: « Éducation et formation pour l'employabilité »

Ce projet vise la promotion de l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'accès équitable à l'éducation secondaire et à la formation professionnelle et ce, afin de mieux répondre aux besoins du secteur privé.

#### Projet 2 : « Productivité du foncier »

Ce projet vise à accroître la productivité du foncier et de l'investissement privé.

Le projet « Productivité du foncier », dont le budget est de l'ordre de 170 millions de dollars, vise l'amélioration de la gouvernance et de la productivité du foncier pour mieux répondre aux besoins des investisseurs et attirer davantage d'investissements grâce à la mise en œuvre de trois activités : « Gouvernance du foncier », « Foncier industriel » et « Foncier rural ».

L'activité « Foncier rural » (33 millions \$), qui fait objet de la présente prestation, a pour objectif de développer une nouvelle procédure optimisée et simplifiée pour la transformation de la propriété dans l'indivision des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation et régies par le Dahir n° 1-69-30 du 25 juillet 1969 tel qu'il a été modifié et complété en propriétés individuelles au profit des ayants droit (opération connue sous le nom de « melkisation »). Cette procédure optimisée sera mise en œuvre, à titre pilote, dans une tranche de base, sur une superficie d'environ 51 000 hectares (Ha) bruts de terres collectives situées dans le périmètre d'irrigation du Gharb, et, dans une tranche optionnelle, sur une superficie d'environ 15 000 Ha bruts dans le périmètre d'irrigation de la Tassaout dans le Haouz.

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, l'Agence MCA-Morocco, souhaite engager des services d'un Consultant (cabinet) pour l'Elaboration d'un programme complémentaire d'alphabétisation fonctionnelle composé de trois modules au profit de la population concernée par l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz», selon les termes de références présentés en annexe 3, avec une durée de la mission qui est estimée

à **six (6)** mois calendaires à compter à partir de la date de notification de l'ordre de service de commencement de la mission.

L'objectif de cette consultation consiste en l'élaboration d'un programme complémentaire d'alphabétisation fonctionnelle composé de trois (3) modules au profit de la population concernée par l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz. Les trois modules seront développés dans un manuel du bénéficiaire et un guide du formateur.

La sélection du consultant ayant les meilleures qualifications et la meilleure expérience se déroulera conformément aux directives de MCC en matière de passation des marchés suivant la procédure « Sélection basée sur la qualification du Consultant (CQS) » qui est une méthode basée sur l'examen des qualifications et des références du consultant. Cette procédure est consultable sur le site web de MCC https://www.mcc.gov/resources/doc/program-procurement-guidelines.

Le budget estimatif de ce contrat est de 104 210 dollars américains.

Le Soumissionnaire ayant obtenu le meilleur score à l'issue de l'évaluation des qualifications, sera invité à soumettre une proposition technique et financière.

Il est à préciser que les présents Termes de référence relatifs à cette mission sont présentés à titre indicatif en Annexe 3 afin que le Consultant puisse apprécier les objectifs et attentes de la mission à venir. Le délai global associé à l'exécution de ladite mission est **de 6 mois,** sans toutefois dépasser la date de la fin du Compact du 30 juin 2022.

Afin de permettre à MCA-Morocco d'apprécier leurs qualifications relatives à la consultation précitée, les Consultants intéressés devront soumettre un dossier de qualification rédigé en langue française.

Les dossiers de qualification doivent être déposés de manière électronique, via le lien

https://www.dropbox.com/request/AQ1yfcDLdG1ovNG1iHoG, au plus tard le <u>02 juillet 2020, à</u> <u>15h00mn, heure locale, à Rabat</u>. Après cette date et heure, ce lien expirera et aucun document ne pourra y être déposé.

Il convient de noter que **seuls les dossiers déposés via le lien sus indiqué** seront **acceptés**. Les modalités de soumissions électroniques étant uniquement celles décrites dans l'annexe 1-Procédures de soumission électroniques des propositions.

Le dossier de qualification devra contenir les éléments suivants :

#### **Formulaires Techniques**

- ✓ Un formulaire de manifestation d'intérêt **TECH-1** en la forme présentée à l'Annexe 2 dûment complété et signé ;
- ✓ Des informations sur la capacité financière du Consultant selon le formulaire **TECH-2A** présenté en Annexe 2 ;
- ✓ Le formulaire TECH-2B dûment complété et signé selon le formulaire présenté en Annexe 2;
- ✓ Une description et présentation du cabinet, ses qualifications et son expérience selon le formulaire **TECH-3** en Annexe 2. Elle a pour but de démontrer que le Consultant dispose des

- compétences lui permettant de se mobiliser pour exécuter les prestations objet de cette consultation ;
- ✓ Une présentation des références du Consultant dans des prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation, réalisées durant les 10 dernières années confirmées par des certificats de bonne réussite de la mission (année de réalisation, type de mission, etc.), selon les formulaires **TECH-4 et TECH-5A**.

Le Soumissionnaire ayant obtenu le meilleur score à l'issue de l'évaluation des qualifications, sera invité à soumettre une proposition technique et financière.

Toute proposition ayant obtenu un total de moins de **75 points** sera écartée.

Tout soumissionnaire incapable de démontrer à travers ses informations financières (Annexe 2 - Formulaire Tech-2A) qu'il est économiquement et financièrement en mesure d'exécuter les prestations décrites dans les Termes de référence sera disqualifié.

Les Consultants ont le droit de s'associer en indiquant leur chef de file.

#### **Grille d'évaluation**

Critère	Points max
1. Capacité Organisationnelle du Consultant	20
1.1 Capacité organisationnelle (TECH-3)	20
2. Expériences similaires	80
2.1 Expériences d'au moins 3 ans dans l'exécution de prestation de même nature durant les dix dernières années	35
2.2 Avoir réalisé au moins trois projets similaires	35
2.3 Expériences dans des prestations similaires au Maroc ou en Afrique	10
Total	100

# Note sur la fiscalité :

Les prestations réalisées dans le cadre des activités de l'Agence MCA-Morocco et financées par MCC sont exemptées de la TVA mais ne sont pas exemptées des autres impôts. A ce sujet, vous êtes priés de vous reporter à l'**Annexe 4** (*Tax Exemption Guidelines for Vendors*).

Si un soumissionnaire désire obtenir des clarifications sur la présente consultation, il devra faire parvenir ses demandes par e-mail, au plus tard le **24 juin 2020**, afin que les réponses soient fournies à tous les soumissionnaires enregistrés au plus tard le **29 juin 2020**, à l'adresse suivante : <a href="mailto:procurement@mcamorocco.ma">procurement@mcamorocco.ma</a>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Signé: Malika Laasri

Directrice Générale de l'Agence MCA-Morocco

# **Annexes jointes:**

- Annexe n°1- Procédure de soumission électronique des propositions
- Annexe n°2- Formulaires de soumission: TECH-1, TECH-2A, TECH-2B, TECH-3, TECH-4, TECH-5A
- Annexe n°3- Termes de référence
- Annexe n°4- Tax Exemption Guidelines for Vendor

#### ANNEXE 1- PROCEDURE DE SOUMISSION ELECTRONIQUE DES PROPOSITIONS

Chaque consultant utilisera le lien ci-après pour soumettre son dossier de qualification :

#### https://www.dropbox.com/request/AQ1yfcDLdG1ovNG1iHoG

- 1 Le lien de demande de fichiers expire à la date limite de soumission des dossiers de qualification. Le lien de demande de fichier peut être utilisé plusieurs fois pour soumettre des documents supplémentaires. Si le Soumissionnaire soumet plusieurs versions de son dossier, celui-ci devra <u>impérativement</u> en informer l'Agence MCA-Morocco avant la date et heure limite de soumission à l'adresse : <u>procurement@mcamorocco.ma</u> et indiquer la version à considérer et la version à retirer. Dans le cas où aucun message n'est transmis par le Soumissionnaire, seule la version la plus récente sera retenue.
- 2 Tous les documents soumis (que ce soit en fichier simple ou en dossiers de fichiers) doivent être au format PDF. Aucun fichier ni dossier compressé n'est accepté. Par conséquent, les documents soumis dans un format archivé et/ou compressé (compressé par WinZip - y compris toute application de la catégorie zip, WinRAR, 7z, 7zX ou tout autre format similaire) ne sont pas acceptés.
- 3 Les dossiers de qualification ne doivent pas dépasser 10 Go chacune.
- 4 Les consultants sont informés que la capacité de leur bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle leurs dossiers seront téléchargées via le lien de demande de fichier. Il est donc conseillé aux consultants de commencer le processus de téléchargement de leurs dossiers, via le lien de demande de fichier, en temps adéquat avant la date limite de soumission des dossiers.
- Les dossiers doivent être soumis uniquement via le lien de demande de fichiers. Les dossiers soumis par courrier électronique ne seront pas acceptés. En outre, les dossiers de qualification doivent être soumis au plus tard à la date et l'heure limites de soumission des dossiers.
- 6 Les consultants doivent utiliser la nomenclature suivante pour les noms de fichiers de propositions :
  - a. Nom du fichier du dossier de qualification : LR-07\_Dossier de qualification [nom du consultant] MCA-Morocco

#### **ANNEXE 2- FORMULAIRES DE SOUMISSION**

# Formulaire TECH-1 Formulaire d'expression d'intérêt

Rabat, le [insérer la date]

#### À: Mme. Malika Laasri, Directrice Générale

Adresse: Agence MCA-Morocco, Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI-Madinat AL IRFANE Hay Riad, Rabat- Maroc

Sélection d'un Cabinet de Consultants chargé de « l'Elaboration d'un programme complémentaire d'alphabétisation fonctionnelle composé de trois modules au profit de la population concernée par l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz»

Référence de la mission : N° DP/CQS/MCA-M/LR-07/Compact

Madame, Monsieur,

Nous, soussignés, exprimons notre intérêt à titre de Consultant, pour la mission citée plus haut conformément à votre demande de manifestation d'intérêt en date du [Insérer la date] et vous soumettrons par la présente, le dossier de qualification.

Nous déclarons par la présente que nous ne sommes pas engagés dans des activités interdites décrites dans

La politique de MCC en matière de lutte contre la Traite des personnes, et que nous ne nous engagerons pas, ne faciliterons pas et n'autoriserons pas ces activités interdites tout au long de la durée du Contrat. Par ailleurs, nous garantissons que les activités interdites décrites dans la politique de MCC en matière de lutte contre la Traite des personnes ne seront pas tolérées de la part de nos employés, de nos sous-traitants ou de la part des employés de nos sous-traitants. Enfin, nous reconnaissons que notre engagement dans de telles activités constituera un motif de suspension ou de résiliation de l'emploi ou du contrat.

Nous avons pris connaissance de la Politique de MCC en matière de prévention, de détection et de correction de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de MCC<sup>1</sup>. Nous avons pris des mesures visant à garantir qu'aucune personne agissant pour notre compte ou en notre nom ne s'est engagée dans des pratiques de corruption ou de fraude.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Disponible sur le site web : www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption

Nous soumissionnons solidairement et conjointement avec :

[Insérer la liste comportant le nom et l'adresse complets de chaque Consultant associé].<sup>2</sup>

Nous attestons par la présente que toutes les informations et déclarations contenues dans ce dossier de qualification sont exactes et acceptons que toute erreur qu'elles contiendraient puisse entraîner notre disqualification.

Il est entendu que vous n'êtes pas tenus d'accepter les propositions que vous recevez.

Sincères salutations,

[Signataire autorisé]

[Nom et fonction du signataire]

[Nom du Consultant]

[Adresse du Consultant]

[Email du consultant]

#### Annexes:

- 1. Procuration écrite confirmant que le signataire de la proposition est dûment autorisé à signer la proposition au nom du Consultant et de ses associés ;
- 2. Acte(s) constitutif(s) (ou autres documents justifiant le statut juridique);
- 3. Accord conjoint et solidaire de constitution de coentreprise ou de groupement, indiquant le nom du chef de file.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> [Supprimer si aucun regroupement n'est envisagé.]

# Formulaire TECH-2A Capacité financière du Consultant

L'Entité MCA se réserve le droit de demander des informations supplémentaires sur la capacité financière du consultant. Tout Consultant qui se trouve dans l'incapacité de démontrer à travers ses dossiers financiers qu'il a la capacité financière d'exécuter les Services requis peut être disqualifié.

#### [Remarque pour l'Entité MCA—inclure cette section le cas échéant]:

Dans certains cas le Consultant doit avoir une capacité financière importante pour mobiliser et offrir certains types de services en vertu desquels il doit engager des dépenses importantes avant d'être payé par l'Entité MCA. Dans ces circonstances, la demande de propositions comprendra une évaluation de la capacité financière en plus de l'évaluation qualitative effectuée au moyen du Formulaire Tech-4. Le Formulaire Tech-2A comprend les exigences relatives aux documents requis pour évaluer la capacité financière. Les types de documents requis varieront en fonction du contexte du pays, du type de services de consultants sollicités et de la capacité financière exigée dans le cadre de la mission. Ci-après des exemples des documents qui pourraient être exigés et toutefois complétés par d'autres types de documents déterminés par l'Entité MCA tant que les exigences sont raisonnables et qu'elles portent sur la capacité financière exigée pour les services de consultants sollicités :

- Les états financiers audités des trois (3) dernières années, accompagnés des lettres des auditeurs.
- Les états financiers certifiés des trois (3) dernières années, accompagnés des déclarations fiscales.
- La preuve d'un financement dédié à la mise en œuvre des services de consultants, confirmée par un représentant autorisé du Consultant

Dans le cas où l'un quelconque de ces documents n'est pas produit pour démontrer la capacité financière, la proposition sera rejetée.

Dans le cas où la proposition est soumise par une co-entreprise, toutes les parties de la coentreprise doivent soumettre les renseignements requis relatifs à la capacité financière. Les rapports doivent être soumis selon l'ordre d'importance de l'associé dans la co-entreprise, du plus important au moins important.

L'Entité MCA se réserve le droit de demander des informations supplémentaires sur la capacité financière du Consultant. Un Consultant qui ne démontre pas grâce à ses documents financiers qu'il a la capacité financière nécessaire pour exécuter les Services requis peut être disqualifié.

# Formulaire TECH-2B Procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends actuels ou passés impliquant le Consultant

[Fournir des informations sur les procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends actuels ou passés des cinq (5) dernières années comme indiqué sur le formulaire ci-dessous.]

Le Consultant, ou une société, une entité ou une filiale apparentée, a-t-il été, au cours des cinq (5) dernières années, impliqué dans un procès, un litige, un arbitrage, une action en justice, une plainte, une enquête ou un différend dont la procédure ou l'issue pourrait raisonnablement être interprétée par l'Agence MCA-Morocco comme pouvant avoir un impact sur la situation financière ou opérationnelle du Consultant de manière à affecter négativement sa capacité à satisfaire à l'une quelconque de ses obligations en vertu du Contrat ?

Non : Oui :	(voir ci-apres)		
Litiges, arbitrages,	actions en justice, plainte	s, enquêtes et différ	ends au cours des cinq
(5) dernières année	es .		

Année	Objet du contentieux	Valeur de la décision rendue contre le Consultant en équivalent de USD :

# Formulaire TECH-3 Organisation du Consultant

[Fournir un résumé du profil et de l'organisation de votre cabinet/entité et de chacun de vos associés dans le cadre de cette mission. Inclure l'organigramme de votre cabinet/entité. La proposition doit montrer que le Consultant dispose des capacités organisationnelles et de l'expérience nécessaires pour fournir au siège, un système de gestion de projet relatif au Contrat et à son équipe projet dans le pays, un appui administratif et technique. La proposition doit en outre montrer que le Consultant peut travailler hors siège et fournir rapidement du personnel remplaçant expérimenté.]

#### Maximum 10 pages

# Formulaire TECH-4 Expérience du Consultant

[Fournir dans le tableau ci-dessous des informations sur chaque mission pertinente pour laquelle votre cabinet et chacun de vos associés pour la mission ont été officiellement recrutés à titre individuel comme société ou comme l'un des cabinets chefs de file au sein d'un groupement, pour accomplir des services de Consultants similaires à ceux mentionnés dans les Termes de référence de la présente lettre d'invitation. La proposition doit montrer que le Consultant a fait ses preuves dans l'exécution de projets similaires quant à la substance, à la complexité, à la valeur, à la durée et au volume de services liés à cette consultation.

## Maximum 20 pages]

ofessionnels pour la mission : curnir les coordonnées d'au moins trois (3) crisonnes susceptibles de fournir des cormations substantielles sur (1) le type de
ofessionnels pour la mission : curnir les coordonnées d'au moins trois (3) crisonnes susceptibles de fournir des cormations substantielles sur (1) le type de
rsonnes susceptibles de fournir des ormations substantielles sur (1) le type de
vail effectué et (2) la qualité du travail. ur chaque référence, indiquez un contact, n poste, son adresse, son numéro de éphone et son courriel
entant approximatif des services fournis votre cabinet en vertu du Contrat (en USD urant) :
mbre de mois de travail des professionnels rnis par les Consultants associés :
m des responsables de votre cabinet ticipant à la mission, et les tâches réalisées diquer les responsables, par exemple ecteur/coordonnateur du projet, sponsable de l'équipe) :

Description des demandes de mobilisation du projet et de la manière dont votre cabinet a géré les besoins administratifs, logistiques et financiers requis pour cette mobilisation.

Description des services effectivement rendus par votre personnel dans le cadre de la mission :

Iom du cabinet :	

# Formulaire TECH-5 A Références des contrats financés par MCC

Le Consultant ou le membre d'une co-entreprise/d'une association qui compose le Consultant doit compléter ce formulaire et fournir des informations sur tous les contrats financés par MCC (exécutés soit directement avec MCC, soit avec une Entité du Millennium Challenge Account, où que ce soit dans le monde) auxquels le Consultant ou un membre d'une co-entreprise/d'une association qui compose le Consultant est ou a été partie, que ce soit à titre de Consultant principal, d'affilié, d'associé, de filiale, de sous-traitant ou à tout autre titre.

					Cont	rats	avec MCC						
Nom et	numéro	du	Prise	part	dans	le	Montant	total	du	Nom	et adresse	du	Maître
Contrat			Contra	t			Contrat			ďouv	rage		
							ıne Entité l						
Nom et	numéro	du		prise	dans	le	Montant	total	du		et adresse	du	Maître
Contrat			Contra	t			Contrat			ďouv	rage		
	<u></u>					-							

#### **ANNEXE 3- TERMES DE REFERENCE**

# **Programme MCA-Morocco (Compact II)**

# Termes de référence

« Élaboration d'un programme complémentaire d'alphabétisation fonctionnelle composé de trois modules au profit de la population concernée par l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz »

# Acronymes et significations :

AD	Ayants droit
ANLCA	Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme
CE	Collectivités Ethniques
DFR	Direction du Foncier Rural
GCAM	Groupe Crédit Agricole du Maroc
GIS	Genre et Inclusion Sociale
мса	Millennium Challenge Account
мсс	Millennium Challenge Corporation
NP	Normes de performance
ONCA	Office National du Conseil Agricole
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIS	Plan d'action Genre et Inclusion Sociale
PAQ	Plan Assurance Qualité
PSE	Plan de Suivi et Evaluation
тс	Terres Collectives
TdR	Termes de Référence

#### 1. ELEMENTS DE CADRAGE

#### 1.1. Le Compact II entre MCC et le Gouvernement du Royaume du Maroc

Le gouvernement du Royaume du Maroc a conclu, le 30 novembre 2015, un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC), et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC à ce programme de coopération s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur d'au moins 67,5 millions de dollars américains. Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

#### 1.2. Le projet « Productivité du foncier »

Le projet « Productivité du foncier », dont le budget est de l'ordre de 170 millions de dollars, vise l'amélioration de la gouvernance et de la productivité du foncier pour mieux répondre aux besoins des investisseurs et attirer davantage d'investissements grâce à la mise en œuvre de trois activités : « Gouvernance du foncier », « Foncier industriel » et « Foncier rural ».

L'activité « Foncier rural » (33 millions \$), qui fait objet de la présente prestation, a pour objectif de développer une nouvelle procédure optimisée et simplifiée pour la transformation de la propriété dans l'indivision des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation en propriétés individuelles au profit des ayants droit (opération connue sous le nom de « melkisation »). Cette procédure optimisée sera mise en œuvre, à titre pilote sur une superficie d'environ 51 000 hectares (Ha) bruts de terres collectives situées dans le périmètre d'irrigation du Gharb, et sur une superficie d'environ 15 000 Ha bruts dans le périmètre d'irrigation de la Tassaout dans le Haouz.

#### 1.3. Informations sur l'Agence MCA-Morocco

L'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Créée en septembre 2016, elle est chargée de la mise en œuvre du Compact II. L'Agence MCA-Morocco est gérée par un Conseil d'Orientation Stratégique, présidé par le Chef du Gouvernement.

#### 1.4. Les terres collectives au Maroc

Les terres collectives (TC) concernent environ 4 600 Collectivités Ethniques (CE) et s'étendent sur environ 15 millions d'Ha. Elles revêtent une grande importance dans la vie sociale et économique du pays, mais, du fait notamment de leur statut foncier, leur potentiel agricole n'est que partiellement valorisé.

Les TC sont régies d'une part par la loi n° 62-17 du 9 août 2019 relative à la tutelle administrative de ces communautés et la gestion de leurs biens, qui a abrogé le Dahir du 27 avril 1919 et qui reconnaît un droit de propriété de ces terres à une CE. En outre, cette loi énonce que les femmes bénéficient en tant que membres de la CE de l'usufruit des terres collectives. Ce droit de propriété est exercé sous la tutelle administrative de l'Etat à travers le Ministre de l'Intérieur, et plus particulièrement la Direction des Affaires Rurales relevant de ce Ministère. Les membres de la CE sont représentés par une assemblée de délégués (les nouab). Traditionnellement, cette assemblée répartissait périodiquement les terres de la CE entre les collectivistes, lesquels disposaient alors d'un droit de jouissance accordé à titre provisoire. Lorsque le partage est effectué, ce qui est aujourd'hui le cas pour la plupart des collectivistes, ces derniers disposent alors d'un droit de jouissance à titre perpétuel. Les TC sont

inaliénables (ne peuvent être cédées qu'aux acteurs publics ou au profit des investisseurs privés sous certaines conditions), imprescriptibles (ne peuvent être acquises par prescription acquisitive) et insaisissables (ne peuvent pas faire l'objet de saisie et donc ne peuvent servir de garantie à un prêt hypothécaire).

Les TC situées en totalité ou en partie dans un périmètre d'irrigation sont régies par le Dahir n°1-69-30 du 25 juillet 1969 adopté dans le cadre du Code des investissements agricoles qui promeut le développement de l'agriculture comme un des piliers fondamentaux de la politique nationale de développement économique et social et définit les avantages offerts par l'Etat aux agriculteurs. Un aspect essentiel de cette politique agricole était de favoriser les investissements privés, grâce notamment à diverses formes d'appui apportées par l'Etat : réalisation d'infrastructures de base, mise en place de subventions, développement de la recherche agronomique et de l'enseignement agricole, investissements dans les périmètres d'irrigation (aménagement des périmètres, équipement des exploitations, etc.) et amélioration de la gestion foncière.

#### 1.5. La melkisation de terres collectives régies par le Dahir n°1-69-30

Le « Dahir n°1-69-30 du 25 juillet 1969 relatif aux terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation » prévoit (i) que ces terres collectives appartiennent dans l'indivision aux ayants droit (AD) de la CE et (ii) que la remise des titres de propriété aux AD attributaires des lots se fait après la réalisation des opérations de lotissement et d'attribution.

Le Dahir de 1969 précité a été modifié et complété par la loi 64.17 qui a introduit une modification majeure au processus de melkisation en permettant l'attribution des terres au nom de l'ensemble des héritiers (hommes et femmes) à travers l'abrogation de l'article 8 dudit Dahir.

On entend par melkisation le processus suivant :

- La sensibilisation et l'information de la population cible tout au long de l'opération de melkisation pour une adhésion et une participation de celle-ci dans l'opération ;
- L'assainissement de l'assiette foncière de la CE devant déboucher sur la constitution d'un titre mère de propriété au nom de la CE et la détermination du territoire melkisable et à melkiser ;
- L'établissement par les nouab de la liste des AD et la publication de cette liste au Bulletin Officiel ;
- La réalisation d'une opération de lotissement qui se traduit par l'éclatement du titre foncier mère en titres fonciers individuels ;
- L'attribution des titres de propriété individuels au profit des AD d'une superficie minimale de 5 Ha pouvant regrouper un ou plusieurs AD.

Ce processus de melkisation permettra l'établissement des titres de propriété individuels au nom des AD. Ce faisant, ce processus contribuera à l'augmentation des revenus agricoles suite à l'accroissement des investissements productifs (sécurisation de la propriété, amélioration des sols, plantations, constructions pour l'élevage, l'irrigation, etc.). Par ailleurs, comme le processus de melkisation ne se réduit pas à une simple opération d'immatriculation foncière, mais comporte aussi des opérations de lotissement assimilables à des opérations de remembrement agricole, il permettra :

 Une amélioration de la sécurité foncière favorisant l'investissement par les AD. Le regroupement, dans certains cas, des nombreuses parcelles appartenant à un seul ayant droit en un ou deux lots, favorisant l'amélioration de la productivité en facilitant la mécanisation et en réduisant les déplacements des agriculteurs;

- Une meilleure gestion de l'eau d'irrigation;
- Un accès à des crédits de montants plus importants et à des taux plus intéressants par rapport à une situation sans titre foncier individuel ;
- Une réduction des conflits fonciers grâce à la constitution des titres de propriété individuels ;
- Une dynamisation du marché foncier.

#### 1.6. L'activité « Foncier rural »

La mise en œuvre de l'activité « Foncier rural » relevant du Compact II, programme de coopération conclu avec Millennium Challenge Corporation (MCC), s'inscrit dans le cadre de l'application par le Gouvernement des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI appelant à faire des terres collectives un levier pour le développement économique et social en milieu rural en général, et à l'activation de la melkisation, à titre gracieux, de celles qui sont situées à l'intérieur des périmètres d'irrigation en particulier. Le projet vise l'amélioration de la productivité du foncier rural, la lutte contre la pauvreté et l'impulsion de la création d'emplois, à travers l'appropriation des terres et l'accompagnement des bénéficiaires.

#### a. L'opération de melkisation

Le projet porte sur l'accompagnement social et technique à la melkisation de près de 66.000 Ha de terres collectives situés dans deux périmètres d'irrigation, à savoir le Gharb avec 51.000 Ha (environ 25.000 ayants droit dans les provinces de Kénitra, Sidi Slimane et Sidi Kacem) et le Haouz avec 15.000 Ha (5.788 ayants droit dans la province de El Kelâa des Sraghna).

Cette opération pilote de *melkisation* sera réalisée selon une procédure optimisée en termes de délais et de coûts, adoptée par la circulaire conjointe N°3726 du 23 juillet 2018. Elle est menée en étroite collaboration avec les différents départements gouvernementaux et établissements publics concernés, à savoir le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) et les offices régionaux de mise en valeur agricole du Gharb et du Haouz (ORMVAG et ORMVAH) et ce, conformément aux dispositions de l'accord d'exécution signé entre ces parties prenantes et l'Agence MCA-Morocco en date du 19 juillet 2018 et de son avenant signé en date du 23 août 2019.

#### b. <u>Les mesures d'accompagnement à l'opération de melkisation</u>

Afin de maximiser les retombées économiques et sociales de cette opération, notamment en faveur des femmes et des jeunes, des mesures d'accompagnement sont également prévues en vue d'assurer une meilleure valorisation agricole des terres melkisées et garantir un développement inclusif de la population cible en favorisant sa qualification et son autonomisation, tout en tenant compte des préoccupations environnementales.

Ces mesures portent notamment sur (i) la facilitation de l'accès aux crédits bancaires, (ii) la gestion de l'indivision, (iii) l'alphabétisation fonctionnelle, (iv) le renforcement des capacités techniques et professionnelles des agriculteurs(trices) et (v) le développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois, notamment en faveur des femmes et des jeunes.

Pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, trois accords ont été conclus avec le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM), l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme (ANLCA) et

l'Office National du Conseil Agricole (ONCA). Un quatrième partenariat est en cours de développement avec la Direction des Affaires Rurales relevant du ministère de l'Intérieur.

c. Les mesures d'accompagnement objets du partenariat avec l'ANLCA

Ces mesures d'accompagnement à l'opération de melkisation portent sur :

- L'organisation de caravanes d'information au profit des associations/coopératives d'alphabétisation et de la population cible, avec des mesures appropriées pour atteindre les femmes et les jeunes, sur les différents programmes d'alphabétisation prévus dans le cadre du présent partenariat;
- L'ouverture de classes d'alphabétisation fonctionnelle au niveau des deux zones d'intervention à savoir le Gharb (Provinces de Kénitra, Sidi Kacem et Sidi Slimane) et le Haouz (Province de Kelaâ des Sraghna);
- Le développement de trois modules complémentaires pour l'alphabétisation fonctionnelle en relation avec la melkisation des terres collectives, <u>objet de la présente consultation</u>;
- Le développement d'une application mobile pour assurer une alphabétisation à distance des différents modules au profit de l'ensemble de la population cible ;
- Le renforcement des capacités des ONGs, des alphabétiseurs et du personnel de l'ANLCA;
- Le développement d'une plateforme de formation à distance pour permettre aux alphabétiseurs de compléter leurs acquis en formation de manière fluide et continue ;
- L'impression de l'ensemble des modules ;
- La conception et l'impression d'outils de communication (flyer, dépliant, brochure ou autres).

Ainsi, l'ouverture des classes présentielles pour la mise en œuvre du programme d'alphabétisation fonctionnelle, via les associations/coopératives d'alphabétisation, concernera :

- (i) Le programme d'alphabétisation existant composé de deux niveaux :
  - a. <u>Niveau 1</u>: niveau d'autonomisation du programme d'alphabétisation fonctionnelle destiné au secteur de l'agriculture, et permettant d'acquérir des compétences de base et de vie pratiques des bénéficiaires (lire, écrire et calculer);
  - b. <u>Niveau 2</u>: niveau de qualification du programme d'alphabétisation fonctionnelle destiné au secteur de l'agriculture et permettant d'acquérir des compétences fonctionnelles et des savoirs pratiques nécessaires à l'activité agricole.
- (ii) Le programme d'alphabétisation complémentaire composé de trois modules en lien direct avec l'opération de melkisation dont les manuels des bénéficiaires et les guides des formateurs seront développés dans le cadre de la présente prestation.

Les manuels des niveaux 1 et 2 et ceux du programme complémentaire seront dématérialisés dans le cadre (i) d'un marché dédié au développement d'une application mobile et (ii) d'un autre marché de développement d'une plateforme dédiée à la formation des alphabétiseurs à distance. Ces deux prestations sont indépendantes des présents termes de références.

#### 1.7. Environnement institutionnel des mesures d'accompagnement

L'Agence MCA-Morocco est le maître d'ouvrage de cette prestation. La Direction du Foncier Rural (DFR) relevant de cette agence est l'entité responsable de la mise en œuvre de l'opération de melkisation dans le cadre du Compact II. Elle est accompagnée et soutenue dans cette mission par les entités d'exécution regroupées dans un Comité Technique Central.

La gouvernance de chaque partenariat concernant les mesures d'accompagnement est assurée au niveau central par un Comité Technique de suivi, coordonné par les représentants de l'Agence MCA-Morocco et de l'entité concernée, et au niveau provincial, par un Comité de Pilotage présidé par Monsieur le Gouverneur, chargé du suivi de la mise en œuvre des engagements contenus dans les accords d'exécution (voir en annexe l'accord avec l'ANLCA).

Les représentants du Comité Technique Central chargé de suivre l'opération de melkisation peuvent être appelés à assister aux travaux des comités de pilotage sus-indiqués.

# 1.8. Evaluation de l'impact social

Les projets du Compact II sont mis en œuvre par l'Agence MCA-Morocco et ses partenaires dans le respect des lois et des réglementations marocaines, des normes de performance (NP) en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société Financière Internationale (SFI-Groupe de la Banque mondiale), ainsi que de la Politique Genre et inclusion sociale de MCC.

Conformément à la Politique Genre et inclusion sociale de MCC<sup>3</sup>, l'Agence MCA-Morocco a développé un Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale (PAGIS<sup>4</sup>) qui traduit l'engagement des différentes parties prenantes à promouvoir l'équité et l'inclusion des populations vulnérables dans toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre des projets du Compact II.

L'objectif du PAGIS est d'assurer une participation inclusive de la population, y compris les femmes et les jeunes, et un accès aux bénéfices desdits projets à travers l'atténuation des contraintes socio-économiques existantes.

La prise en charge optimale des aspects sociaux et de genre se base en partie sur les résultats des travaux de terrain de l'opération de melkisation réalisés dans le cadre du marché d'appui technique et social à l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz (marché LR01, téléchargeable via le lien suivant : <a href="https://www.mcamorocco.ma/fr/lr-01-appui-technique-et-social-la-realisation-de-loperation-de-melkisation-de-terres-collectives">https://www.mcamorocco.ma/fr/lr-01-appui-technique-et-social-la-realisation-de-loperation-de-melkisation-de-terres-collectives</a>). De ce fait, l'adjudicataire de la présente prestation est appelé à collaborer avec le prestataire du marché LR01 pour maximiser l'exploitation des données de terrain et contextualiser l'appui technique et social sollicité.

### 1.9. Objectif de la prestation

La présente prestation consiste en l'élaboration d'un programme complémentaire d'alphabétisation fonctionnelle composé de trois (3) modules au profit de la population concernée par l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz. Les trois modules seront développés dans un manuel du bénéficiaire et un guide du formateur.

Les objectifs des modules complémentaires liés au droit foncier et aux terres collectives sont, notamment :

- Introduction élémentaire au droit foncier;
- Comprendre les nouvelles lois régissant les terres collectives au Maroc ;
- Connaitre la procédure de l'opération de melkisation des terres collectives ainsi que les acteurs intervenant dans le projet et leurs rôles;

https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/guidance-2011001054001-genderintegration.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/mcc-policy-gender.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>http://www.mcamorocco.ma/fr/plan-daction-dintegration-des-dimensions-genre-et-inclusion-sociale-pagis

- Connaitre les impacts de l'opération de melkisation sur l'ensemble de la population des terres collectives, notamment les opportunités qu'offrent cette opération pour les ayants droit et leurs familles;
- Comprendre et maitriser le code de la famille (règles de succession).

#### 2. DESCRIPTION DES SERVICES A FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE

#### 2.1. Tâche A: Approche méthodologique

Cette tâche consiste en l'élaboration d'un rapport méthodologique détaillant l'approche, les étapes de réalisation, les moyens proposés, les ressources mobilisées, le chronogramme relatant le déroulement de la prestation et ses différentes tâches.

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle liée à la covid-19, le prestataire devra fournir un plan d'atténuation des risques décrivant les procédures et protocoles pour éviter et réduire les risques de contamination et propagation de la covid-19 lors de la mise en œuvre de la présente prestation. Ce plan devra être établi à partir du canevas en annexe intégrant l'ensemble des directives de MCC. Le respect des exigences nationales en la matière est aussi obligatoire.

#### a- Actions à mener :

Cette tâche consiste en l'élaboration d'un rapport méthodologique pour définir :

- La méthodologie de travail des différentes tâches de la prestation en se basant sur l'analyse documentaire disponible concernant l'alphabétisation fonctionnelle et la melkisation des terres collectives;
- La méthodologie et l'approche pour identifier les thématiques les plus pertinentes et les mieux adaptées au contexte de la melkisation et aux différents bénéficiaires cibles de la formation ;
- L'approche à adopter pour la prise en charge des aspects « Genre et Inclusion Sociale »;
- Le planning d'exécution et d'organisation du travail;
- Le planning de mobilisation des ressources ;
- Le plan d'atténuation des risques covid-19.

#### b- Livrables:

Intitulé	Consistance	Date Livraison (mois)
A-1 : Rapport méthodologique	Ce rapport doit contenir:  - L'analyse de la documentation existante sur l'alphabétisation fonctionnelle, le projet et son contexte, dont notamment ce qui est lié au droit foncier au Maroc et aux terres collectives, au droit de la famille, etc. (rapports, études, recommandations d'études, documents de stratégies, procédures, accords, lois et décrets, séminaires, journées d'information, sites web, communiqués de presse, etc.);  - L'approche à adopter pour choisir les thématiques des modules en adéquation avec l'opération de	MA1 = M + 1

	T	
	melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation (consultations, ateliers de travail, focus-groupes ou autres);	
	- L'approche à adopter pour la prise en charge des	
	aspects « Genre et Inclusion Sociale » ;	
	- L'approche à suivre pour développer le contenu de	
	chaque module, en respectant les canevas des manuels et guides des modules déjà existants au niveau de l'ANLCA (titres en annexe);	
	- Le chronogramme relatant le déroulement de la prestation, ses différentes tâches et délais ;	
	- Les moyens proposés et les ressources mobilisées ;	
	- La démarche de coordination et de concertation avec l'Agence MCA-Morocco et l'ANLCA pour exécuter la mission ;	
	- Les méthodes de contrôle interne de la qualité pour l'exécution des tâches et la production des livrables à soumettre ;	
	- L'approche pour faire le suivi et l'évaluation des différentes formations.	
	Ce livrable est à produire en langue française.	
A-2 : Plan	Ce document doit définir l'approche méthodologique à	
d'atténuation des	poursuivre pour prendre en charge les exigences liées à	MA2 = M + 1
risques covid-19	la covid-19 ainsi qu'une description des mesures	
	effectives à mettre en œuvre et ce, conformément au	
	plan d'atténuation des risques covid-19 en annexe.	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

M : Date de démarrage de la prestation.

# 2.2. Tâche B : Identification des thématiques et définition du contenu des nouveaux modules

La présente tâche consiste, suite à l'analyse documentaire des manuels et guides en usage actuellement au sein de l'ANLCA et de la documentation disponible à l'Agence MCA-Morocco, à l'étude des pratiques d'administration des cours aux bénéficiaires par l'ANLCA, et au recueil des propositions de formation auprès des parties prenantes, à identifier les thématiques et à définir le contenu de chacun des trois modules complémentaires.

#### a- Actions à mener :

Les principales actions à mener sont :

 Procéder à un recueil des propositions de thématiques de formation auprès des parties prenantes (l'Agence MCA-Morocco, l'ANLCA et les autres parties prenantes institutionnelles concernées, notamment les départements de l'agriculture et de l'intérieur, et les bénéficiaires cibles) afin de permettre le ciblage des besoins de formations spécifiques;

- Affiner les intitulés des (3) trois modules complémentaires et proposer les thématiques spécifiques de chaque module de formation ;
- Définir le contenu de chacun des modules adaptés pour mieux atteindre la population cible ;
- Déterminer, pour chaque module, les outils sur lesquels devra se baser le travail d'élaboration de leur contenu.

Il est à noter que le volume horaire des 3 nouveaux modules ne devra pas dépasser 60 heures au total.

# b- Livrables:

Intitulé	Consistance	Date Livraison (mois)
B: Rapport	Ce rapport devra contenir :	(111013)
d'identification des thématiques et	Le contenu des (3) trois modules complémentaires en se basant sur l'analyse effectuée, et principalement	
définition du contenu des nouveaux modules et de leurs outils	sur:  - La nouvelle législation régissant les terres collectives au Maroc;  - Les principes de base du droit foncier;  - La procédure optimisée de l'opération de melkisation des terres collectives, développée dans le cadre du Compact II avec MCC, ainsi que les acteurs intervenant dans le processus et leurs rôles;	MB = MA' + 1
	<ul> <li>Le code de la famille (règles de succession).</li> <li>Les outils nécessaires pour l'élaboration du contenu des modules complémentaires :         <ul> <li>Le référentiel des compétences qui devra comprendre un recensement de l'ensemble des compétences à développer dans chaque module ;</li> <li>La décomposition desdites compétences en</li> </ul> </li> </ul>	
	ressources (savoir, savoir-faire, savoir être, etc.);  - Les intitulés des thématiques et le contenu de la formation à offrir aux bénéficiaires (les titres et les sous titres);	
	<ul> <li>Les activités d'apprentissage de formation à adopter pour concevoir lesdits modules;</li> <li>Le profil de sortie :</li> </ul>	
	- L'enveloppe horaire et sa répartition selon les activités d'apprentissage.	
	formation à offrir aux bénéficiaires (les titres et les sous titres);  - Les activités d'apprentissage de formation à adopter pour concevoir lesdits modules;  - Le profil de sortie;  - L'enveloppe horaire et sa répartition selon les	

MA': date de validation des livrables de la tâche A (avec ses composantes A-1 et A-2).

# 2.3. Tâche C: Développement du contenu des documents (manuel et guide) des modules complémentaires

La présente tâche consiste à développer le contenu du manuel et guide, à partir des résultats de la tâche B. Il est à noter que les 3 modules seront pris en charge dans un seul manuel et guide.

#### a- Actions à mener :

Les principales actions à mener sont :

- Elaborer le *manuel du bénéficiaire* en se basant sur les contenus et outils développés dans le livrable « B ». Ce manuel constitue le principal support à l'action d'apprentissage et sera utilisé par le bénéficiaire pour les activités de révision et de soutien en dehors des salles de formation. Ce manuel doit stimuler l'intérêt du bénéficiaire et satisfaire les besoins et les attentes de la population cible. Il doit être très pratique et axé sur les tâches et besoins quotidiens des acteurs cibles. Le manuel ne devra pas dépasser 90 pages.
- Elaborer le *guide du formateur* qui constitue l'outil de travail du formateur et devra être conçu pour aider l'alphabétiseur à gérer la formation. Il doit être rédigé en langue arabe. Le guide ne devra pas dépasser 50 pages.
- Mettre en forme le contenu, le manuel et le guide. Le design et les normes de mise en forme des textes, photographies, illustrations et maquettes, ainsi que l'ensemble des travaux de mise en forme des supports et documents, doivent être validés par l'ANLCA et l'Agence MCA-Morocco.

#### b- Livrables:

Intitulé	Consistance	Date Livraison
intitule	Consistance	(mois)
C-1 : Manuel du bénéficiaire des modules	Le livrable devra contenir : - La version Word du manuel du bénéficiaire en	
complémentaires	langue arabe. La voyellisation partielle des contenus du manuel du bénéficiaire (mots, phrases et textes) est demandée;  - Fichiers sources (contenant les photos, les schémas et les illustrations dessinées) pour le contenu du manuel sous forme de :	
	<ul> <li>Fichiers bons pour impression en « .PDF » haute définition sous format (21 cm *27 cm fermé) pour le contenu;</li> <li>Un dossier d'assemblage incluant le fichier source sous le format (21 cm *27 cm fermé) en InDesign «.indd», le dossier «fonts» ou «police» requises, le dossier «links» qui contient les liens vers les photos et les illustrations dessinées et les fichiers textes utilisés (pour le contenu du manuel);</li> <li>Un fichier source modifiable ainsi qu'un fichier PDF format ouvert pour la couverture du manuel.</li> </ul>	MC = MB' + 2

# C-2 : Guide du formateur des modules complémentaires

Le livrable devra contenir :

- La version Word du guide du formateur en langue arabe qui devra être organisé, à titre non limitatif, selon les chapitres suivants:
  - o Le contexte et les justifications ;
  - Les objectifs du guide ;
  - La population cible;
  - o Le référentiel de compétences ;
  - L'organisation et la répartition des contenus de formation;
  - Les approches pédagogiques et didactiques mobilisées (approche par compétences, etc.);
  - La méthodologie, les outils et les ressources de formation;
  - Les exercices et les propositions de solutions en privilégiant des exercices interactifs (sous forme de jeux de rôles par exemple);
  - Les procédures d'évaluation ;
  - o Les fiches d'évaluation
  - O Des exemples de fiches de séances/leçons ;
- Fichiers sources (contenant les photos, les schémas et les illustrations dessinées) pour le contenu du guide sous forme de :
  - Fichiers bons pour impression en «PDF» haute définition sous format (21 cm \*27 cm fermé) pour le contenu;
  - Un dossier d'assemblage incluant le fichier source sous le format (21 cm \*27 cm fermé) en InDesign «.indd», le dossier «fonts» ou «police» requises, le dossier «links» qui contient les liens vers les photos et les illustrations dessinées et les fichiers textes utilisés (pour le contenu du guide);
  - Un fichier source modifiable ainsi qu'un fichier
     PDF format ouvert pour la couverture du guide.

MB': Date de validation du livrable B.

#### 3. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Dès la date de signature du contrat et tout au long de la période de mise en œuvre de la présente consultation, le prestataire devra prendre en charge tous les coûts liés à l'exécution de la prestation et mettre en place les moyens nécessaires pour son bon déroulement, dont notamment :

- Les moyens humains, à travers le recrutement et la mobilisation du personnel clé et non clé nécessaires à la mise en œuvre de la prestation;
- Les moyens techniques (logiciels, etc.);

La logistique nécessaire.

Pour la mise en œuvre des tâches, le prestataire doit mobiliser l'équipe ci-dessous.

# Qualifications du personnel clé

Le prestataire doit mobiliser une équipe d'experts dont les qualifications satisfont les exigences spécifiées ci-après. Tous les employés clés sont requis pour une mobilisation à plein temps et les soumissionnaires sont appelés à proposer une répartition des responsabilités au sein de l'équipe. Tout changement d'un expert clé doit être approuvé par l'Agence MCA-Morocco et l'ANLCA. Dans ce cas, l'expert de remplacement doit avoir au minimum les qualifications requises pour le profil en question.

# ✓ Un(e) chef de projet qui doit avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur en sciences de l'éducation (BAC+5);
- Une expérience de cinq (5) ans, au minimum dans le domaine de la formation des adultes ;
- Une expérience de cinq (5) ans, au minimum dans le domaine de l'élaboration des contenus ;
- Une expérience dans le domaine de l'alphabétisation ;
- Une expérience avérée en communication en genre, notamment dans l'articulation des messages à adresser aux femmes bénéficiaires ;
- Une expérience dans la gestion d'équipe aux profils variés ;
- Une expérience avérée en méthodes et techniques de recherche ;
- Capacités de communication avec diverses parties prenantes ;
- Très bonnes capacités rédactionnelles ;
- Très bonne capacité de collecte et d'analyse de données (statistiques, etc.);
- Parfaite maitrise des langues arabe et français.

#### ✔ Un(e) andragogue qui doit avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur en sciences de l'éducation (BAC+5);
- Une expérience de cinq (5) ans, au minimum dans le domaine de la formation des adultes ;
- Une expérience de cinq (5) ans, au minimum dans le domaine de l'élaboration des contenus ;
- Une expérience dans le domaine de l'alphabétisation ;
- Une expérience avérée en méthodes et techniques de recherche ;
- Capacités de communication avec diverses parties prenantes ;
- Très bonnes capacités rédactionnelles ;
- Très bonne capacité de collecte et d'analyse de données (statistiques, etc.);
- Parfaite maitrise des langues arabe et français.

#### ✓ Un(e) juriste qui doit avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur en droit privé (BAC+5);
- Une expérience de cinq (5) ans, au minimum dans le domaine du droit privé ;
- Une bonne connaissance du foncier rural;
- Une participation en tant que juriste au minimum à l'élaboration de deux (2) prestations relatives au foncier rural ;
- Une expérience avérée en méthodes et techniques de recherche ;
- Capacités de communication avec diverses parties prenantes ;
- Très bonnes capacités rédactionnelles ;
- Très bonne capacité de collecte et d'analyse de données (statistiques, etc.) ;
- Parfaite maitrise des langues arabe et français.

#### Qualifications du personnel non clé

Tous les personnels non clés du projet seront mobilisés pour assurer le bon déroulement de la mission, tout en assurant la continuité et la complémentarité du travail du personnel clé. Le prestataire peut proposer d'autres personnels non-clés, s'il le juge nécessaire, pour mener à bien la prestation.

#### ✓ Un(e) dessinateur(trice) qui doit avoir les qualifications suivantes :

- Au minimum le Bac;
- Une participation en tant que dessinateur à l'élaboration de dix (10) prestations, au minimum, relatives au développement des contenus.

### ✔ Un(e) opérateur(trice) de saisie qui doit avoir les qualifications suivantes :

- Au minimum le Bac;
- Participation en tant qu'opérateur de saisie à l'élaboration de cinq (5) prestations, au minimum, relatives au développement des contenus.

#### ✓ Un(e) infographiste qui doit avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur (BAC+3);
- Participation en tant qu'infographiste à l'élaboration de dix (10) prestations, au minimum, relatives au développement des contenus.

#### 4. LIVRABLES

Le prestataire préparera et soumettra tous les livrables sous format papier et sur support électronique. Mis à part le livrable du rapport méthodologique qui doit être produit en français, l'ensemble des livrables est à produire en langue arabe. Deux exemplaires papier devront être fournis pour chaque livrable : une à l'Agence MCA-Morocco et une à l'ANLCA. La réception des livrables n'est effective que par la soumission de l'exemplaire papier à l'Agence MCA-Morocco contre accusé de réception.

Les compte-rendus de réunion avec le maitre d'ouvrage, l'ANLCA et les parties prenantes institutionnelles devront être effectués en français. Le prestataire devra assurer la traçabilité des différentes versions remises (auteurs, dates, circuits de validation interne au prestataire, n° de versions).

Les livrables doivent être adressés à l'Agence MCA-Morocco ou à toute autre personne mandatée par elle avec accusé de réception.

# 4.1. Calendrier des livrables

Le tableau ci-dessous énumère les livrables et leurs délais de livraison.

Intitulé	Date de livraison (mois)		
A-1 : Rapport méthodologique	MA1 = M + 1		
A-2 : Plan d'atténuation des risques covid-19	MA2 = M + 1		
B: Rapport d'identification des thématiques et définition du contenu des nouveaux modules et de leurs outils	MB = MA'+ 1		
C-1 : Manuel du bénéficiaire des modules complémentaires			
C-2 : Guide du formateur des modules complémentaires	MC = MB' + 2		

Les livrables seront remis initialement sous la forme d'une version préliminaire qui sera, soit acceptée en l'état et devenir de fait la version finale, soit faire l'objet d'observations et de demandes de modification et/ou de compléments. Dans ce dernier cas, le prestataire devra prendre en charge les commentaires et modifications proposés et produire un nouveau livrable en conséquence, joint par une matrice de réponses aux différentes remarques et suggestions.

La validation ou la reprise des livrables se fera dans les délais suivants :

	Délai de validation par l'Agence MCA-Morocco	Délai de reprise par le prestataire
Première version du livrable	10 jours ouvrables	5 jours ouvrables
Versions ultérieures jusqu'à validation définitive	5 jours ouvrables	3 jours ouvrables

Il est à noter que les délais de validation et de reprise précisés ci-dessus ne sont pas compris dans les délais de réalisation des livrables. Le prestataire a le droit à deux reprises maximum.

#### 4.2. Autres livrables

En dehors des échanges entre le prestataire et l'Agence MCA-Morocco autour des livrables, le prestataire devra rendre compte régulièrement au Directeur du foncier rural de l'Agence MCA-Morocco de l'état d'avancement des activités et des éventuelles difficultés. Une réunion de démarrage se tiendra après la signature du contrat et la notification de l'ordre de service de commencement au prestataire. Le prestataire sera représenté par, au moins, les membres du personnel clé, comme décrits dans les présents TDR. La réunion de lancement aura pour objectif d'aborder toutes les questions relatives au contrat et de préciser les différentes attentes de chacun. En outre, l'Agence MCA-Morocco, l'ANLCA et le prestataire devront convenir au moment du démarrage de la prestation des modalités de suivi (réunions périodiques, réunion « à la demande », etc.).

Des réunions régulières sont prévues avec le groupe de travail technique composé des représentants de l'Agence MCA-Morocco et de l'ANLCA et de toute autre personne compétente. A cet égard, le prestataire est appelé à préparer les supports des réunions (notes, présentations PPT, etc.).

Le prestataire peut également être appelé à participer à des réunions de coordination ou d'échange d'informations avec d'autres prestataires exécutant des travaux pour l'Activité Foncier Rural visant la mise en œuvre de l'opération de melkisation. Toutes ces activités devront être sanctionnées par des comptes-rendus de réunion.

Le tableau suivant liste les livrables relatifs au reporting que le prestataire devra produire.

## Quantité et échéancier des rapports périodiques

Livrable	Date de soumission des projets de livrables périodiques	Quantités
Comptes-rendus et procès-verbaux de réunions/consultations publique, etc.	Deux jours ouvrables après la date de chaque réunion	Autant que requis

#### 5. DELAI DU CONTRAT ET REPARTITION DES PAIEMENTS

Le délai maximum de réalisation des prestations objet de cette consultation, tenant compte des périodes de validation, est fixé à **six (6) mois calendaires** à compter de la date de démarrage de l'exécution des prestations (voir calendrier des livrables pour plus de précisions).

Le paiement sera fait en respectant la répartition des pourcentages équivalents, pour chaque livrable, présentée dans le tableau ci-dessous. Ces paiements se feront après la validation définitive de chaque livrable.

Intitulé	Date de Livraison (mois)	Pourcentage de paiement
A-1 : Rapport méthodologique	MA1 = M + 1	20%
A-2 : Plan d'atténuation des risques covid-19	MA2 = M + 1	0%
B : Rapport d'identification des thématiques et définition du contenu des nouveaux modules et de leurs outils	MB = MA'+ 1	20%
C-1 : Manuel du bénéficiaire des modules complémentaires	MC = MB' + 2	30%
C-2 : Guide du formateur des modules complémentaires		30%

#### 6. CONFIDENTIALITE

Le prestataire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée de réalisation de la prestation et après son achèvement, notamment quant aux informations et documents recueillis ou portés à leur connaissance à l'occasion de leur mission. Sans autorisation préalable du commanditaire, ils ne peuvent communiquer à des tiers la teneur de ces renseignements et documents. De plus, ils ne peuvent faire aucun usage préjudiciable à l'Agence MCA-Morocco et à l'ANLCA des renseignements qui leur sont fournis pour accomplir leur mission. Il est spécifié que les résultats des investigations effectuées dans le cadre de la présente mission restent la propriété de l'ANLCA et de l'Agence MCA-Morocco. Ces derniers peuvent en faire usage autant qu'ils le jugent nécessaire.

# ANNEXE 4

(TAX EXEMPTION GUIDELINES FOR VENDORS).